A Monsieur Claude Bernard, de l'Institut, hommage de l'auteur N. Joly

Extrait du Journal d'Agriculture pratique pour le Midi de la France.

(OCTOBRE 1857.)

2

Soc de Agri de la Haute Garonne

RAPPORT

FAIT AU NOM D'UNE COMMISSION (1)

CHARGÉE D'EXAMINER LES PROPOSITIONS DE M. N. JOLY,

Tendant à ce que la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne se fasse affilier à la Société impériale Zoologique d'acclimatation siégeant à Paris.

Lu dans la séance du 28 février 1857.

MESSIEURS,

Le 10 février de l'année 1854, s'inspirant d'une noble pensée qui avait occupé toute la vie de son illustre père, M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, Président de l'Institut de France, groupait autour de lui quelques hommes animés de l'amour du bien public, et, plein de confiance dans leur zèle intelligent et dans l'incontestable utilité de l'œuvre qu'il allait entreprendre, il s'exprimait ainsi :

« Nous voulons fonder, Messieurs, une association, jusqu'à » ce jour sans exemple, d'agriculteurs, de naturalistes, de » propriétaires, d'hommes éclairés, non-seulement en France, » mais dans tous les pays civilisés, pour poursuivre tous ensemble une œuvre qui, en effet, exige le concours de tous, » comme elle doit tourner à l'avantage de tous. Il ne s'agit de » rien moins que de peupler nos champs, nos forêts, nos ri- » vières, d'hôtes nouveaux ; d'augmenter le nombre de nos » animaux domestiques, cette richesse première du cultivateur ; » d'accroître et de varier les ressources alimentaires, si insuffi- » santes, dont nous disposons aujourd'hui; de créer d'autres » produits économiques ou industriels; et, par là même, de » doter notre agriculture, si longtemps languissante, notre in-

---

(1) Cette Commission se composait de MM. de Limairac, *Président;* Prince, Directeur de l'Ecole impériale vétérinaire, de Roquette, Daunassans, de Baichis, colonel Duffourc, et Joly, *Rapporteur*.

» dustrie, notre commerce et la société tout entière, de biens » jusqu'à présent inconnus ou négligés, non moins précieux » un jour que ceux dont les générations antérieures nous ont » légué le bienfait. »

Un si digne appel ne pouvait et ne devait pas demeurer sans écho. Aussi fut-il immédiatement entendu par l'élite de la société parisienne, et bientôt après par la province et l'étranger; si bien que la nouvelle société d'acclimatation dressant, le 28 avril 1854, c'est-à-dire deux mois et demi après sa fondation, la liste des adhésions qui lui étaient parvenues, comptait déjà dans son sein près de 400 membres, et qu'elle en compte aujourd'hui environ 1,500, appartenant à tous les rangs de la hiérarchie sociale et administrative, et distribué sur tous les points du monde civilisé et de celui qui ne l'est pas encore. Ainsi, tout récemment, S. M. l'Empereur du Brésil faisait inscrire son nom en tête de la liste d'une société fondée, disait-il, sous de si heureux auspices, et dont l'utilité est commune à toutes les nations (1).

Presque au même moment, les deux rois de Siam acceptaient avec empressement le titre de Membres de la *Société impériale d'acclimatation* que leur proposait notre digne et courageux consul, M. de Montigny, et ils promettaient leur toute-puissante protection aux savants, leurs nouveaux confrères, qui voudraient parcourir les contrées encore si peu connues du Siam, du Laos et du Camboge. Enfin, Messieurs, vous n'ignorez pas que l'Empereur des Français a pris sous son patronage la savante association présidée par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, et qu'il l'a décrétée Etablissement d'utilité publique (2).

Des témoignages de sympathie venus de si haut et de si loin, et ajoutés à tant d'autres non moins honorables qui ne s'étaient pas fait longtemps attendre, ces témoignages de sympathie prouvent, mieux que ne pourraient le faire de longs discours, l'importance et l'utilité du but que se propose la Société impériale d'acclimatation. Aussi, voyons-nous avec une satisfaction pro-

(1) Voir la lettre de Son E. M. le Ministre des affaires étrangères du Brésil, imprimée au Bulletin de Janvier 1857, pag. 55.

(2) Le décret a été rendu le 26 février 1855.

fonde, mais exempte de toute surprise, le concours empressé que lui prêtent maintenant d'autres Compagnies qui ont tenu à honneur d'être appelées ses filles ou ses correspondantes. Au nombre de ces auxiliaires dévouées, nous aimons à citer la *Société zoologique d'acclimatation pour la région des Alpes*, à Grenoble ; la Société régionale d'acclimatation pour la zone du Nord-est, à Nancy ; le Comice agricole de Toulon ; la *Société d'émulation, d'agriculture, sciences, lettres et arts* du département de l'Ain, à Bourg ; la Société d'agriculture de Verdun (Meuse) ; la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers ; la Société protectrice des animaux, à Lyon ; la Société d'agriculture du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille ; celle de la Charente, de la Creuse ; enfin, celle d'Alger.

Nous mentionnerons encore le Comité d'acclimatation récemment établi à Bordeaux ; celui d'Alexandrie, de la Martinique, de la Réunion, du Sénégal, de l'Inde, de Gorée et de Taïti.

Enfin, nous vous citerons la Société d'utilité pratique, la Société agricole d'expertise mutuelle et la Société du cercle littéraire de Lausanne (Suisse) ; l'association agraire des Etats Sardes (à Turin) ; la Société d'économie rurale de la Côte (canton de Vaud).

Il y a peu de jours, la Société allemande d'acclimatation, fondée à Berlin le 31 juillet 1856, demandait à la Société centrale de Paris et obtenait d'elle le titre d'*affiliée*. Nous savons, de source certaine, que pareille demande va lui être adressée de Cayenne, de Moscou, et même par une Société, sœur de la nôtre, qui a son siége à nos côtés.

En présence d'un si louable entraînement, vous n'avez pas voulu, Messieurs, rester en arrière, et sur le vœu qui vous a été exprimé par votre Rapporteur, vous avez chargé une Commission d'examiner la proposition tendant à faire affilier la Société d'agriculture de la Haute-Garonne à la Société impériale zoologique d'acclimatation, ayant son siége à Paris.

Cette Commission s'est réunie, sous la présidence de notre honorable Secrétaire général, M. de Limairac, le samedi 21 et le jeudi 26 du mois de février. Après avoir mûrement exa-

miné et discuté les renseignements qui lui avaient été obligeamment fournis par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire et Ch. Desmoulins ; après avoir acquis la conviction qu'avec le peu d'éléments que nous possédons à Toulouse, il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de créer maintenant dans nos murs un Comité régional constitué et fonctionnant à l'instar de celui de Bordeaux ; votre Commission est d'avis, à l'unanimité, qu'il y a lieu de donner suite à la proposition qui vous a été faite par votre Rapporteur, et de faire, dans le plus bref délai possible, toutes les démarches nécessaires pour que notre compagnie obtienne le titre d'*affiliée* de la Société impériale zoologique d'acclimatation. Je ne doute pas, Messieurs, que vos démarches ne soient favorablement accueillies, ou plutôt, j'en ai la douce certitude, puisque l'illustre et savant Président de la Société mère, dont la nôtre aspire à devenir l'une des filles dévouées, m'écrivait, à la date du 20 février 1857 :

« Toulouse étant le grand centre de la région pyrénéenne, est par là même indiqué comme l'un des centres régionaux de la Société d'acclimatation, et soit qu'il vous convienne d'instituer un Comité, soit que vous préfériez vous faire agréger ou affilier à la Société mère, vous serez également les bienvenus, lorsqu'il vous plaira de vous adresser à nous. » Et plus loin.... « Je vous le répète, et sous toutes les formes, vous serez les bienvenus. »

Encouragée par cette gracieuse assurance, et désireuse de voir notre Société tout entière prêter son utile concours à la Société impériale zoologique d'acclimatation de Paris, votre Commission vous propose d'adopter les mesures ou plutôt le projet que voici :

« La Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,

Voulant appliquer à ce département les principes posés par la Société impériale zoologique d'acclimatation de Paris, principes qui ont pour but de concourir :

1° A l'introduction, à l'acclimatation et à la domestication des espèces d'animaux utiles et d'ornement ;

2° Au perfectionnement et à la multiplication des races nouvellement introduites ou domestiquées ;

3° A l'introduction et à la multiplication des végétaux utiles;

Demande à être affiliée à la Société d'acclimatation, et à être admise à jouir des avantages attachés à ce titre.

Elle aura part, en conséquence, à la répartition des animaux et des végétaux mis en expérience par la Société impériale d'acclimatation ; elle recevra gratuitement le *Bulletin* des travaux publiés par cette Société.

En outre, le prix d'abonnement à ce bulletin sera réduit à 7 fr. (au lieu de 12) quand cinquante membres au moins en feront la demande.

Afin d'assurer le concours que la Société d'agriculture de la Haute-Garonne offre à la Société d'acclimatation de Paris, et auquel l'oblige son titre de *Société affiliée*,

Elle charge une Commission, composée de douze membres pris dans son sein, de s'occuper plus spécialement de tout ce qui se rattache à l'exécution des principes posés par la Société de Paris.

Cette Commission prendra le titre de *Commission d'acclimatation*, et sera présidée par M. Joly, membre résidant de la Société d'Agriculture, professeur à la Faculté des sciences, et délégué de la Société d'acclimatation.

Toutes les demandes faites à la Société d'acclimatation sur le rapport de la Commission, seront adressées à cette Société par l'intermédiaire du Secrétaire général de la Société d'Agriculture, et les envois que celle-ci recevra seront transmis à la Commission qui préparera la distribution des graines, bulbilles, tubercules ou plants de végétaux, ou des œufs d'oiseaux, de poissons ou de vers à soie, envoyés par la Société d'acclimatation.

La répartition définitive de ces graines sera faite par la Société entre ceux de ses membres qui désireront les soumettre à des expériences. Il pourra aussi en être distribué aux personnes étrangères à la Société, pourvu qu'une assez grande quantité ait été mise à la disposition de celle-ci, et moyennant une rétribution qui sera ultérieurement fixée.

Toute personne qui aura reçu des graines, des animaux, etc., sera tenue de faire connaître les expériences et les essais qu'elle aura faits, et en adressera les résultats à la Commission d'ac-

climatation. Celle-ci devra les transmettre à son tour à la Société, qui en rendra compte, par l'intermédiaire de son Secrétaire général, à la Société d'acclimatation.

La Société d'Agriculture signalera en même temps à la Société mère les agriculteurs qui auraient mérité des récompenses ou des encouragements pour les succès qu'ils auraient obtenus. Les résultats pris en considération, sont :

1° L'introduction d'espèces, races ou variétés utiles, soit d'animaux, soit de végétaux ;

2° L'acclimatation, la domestication, la propagation, l'amélioration d'espèces, races ou variétés animales ou végétales, soit susceptibles d'emplois utiles, soit même accessoires ou de simple agrément ;

3° L'emploi agricole, industriel, médicinal ou autre, d'animaux ou végétaux récemment introduits, acclimatés ou propagés, ou bien de leurs produits.

Les récompenses et les encouragements accordés chaque année, sont : 1° s'il y a lieu, le titre de membre honoraire ; 2° des médailles en or, grand module, d'une valeur intrinsèque de 400 fr., médailles hors classe ; 3° des médailles de première classe en argent ; 4° des médailles de seconde classe en bronze ; 5° des mentions honorables.

A ces récompenses et encouragements honorifiques, pourront être ajoutés, dans des cas dont le Conseil de la Société d'acclimatation sera juge, des indemnités pécuniaires.

Des encouragements pourront être donnés aussi aux gens à gages qui auront concouru par leurs soins au but que poursuit la Société.

Les frais d'envoi des graines, fruits, animaux, etc., faits par la Société d'acclimatation, et destinés à des essais, seront à la charge de la Société d'agriculture ; mais si des agriculteurs s'étaient servis de son intermédiaire pour obtenir des envois plus considérables, le port de ces envois, ainsi que le prix des objets envoyés demeureraient à la charge de ceux qui en auraient fait la demande. »

Telles sont, Messieurs, les vues que la Commission chargée

d'examiner la convenance et l'opportunité du vœu exprimé par l'un de nous, soumet à votre approbation. Il n'en est pas des essais d'acclimatation comme des expériences de physique ou de chimie. Celles-ci, le plus souvent, peuvent se faire dans l'étroite enceinte d'un cabinet ou d'un laboratoire, et n'exigent, pour arriver au résultat qu'on se propose, qu'un temps très-limité et des efforts individuels. Il en est tout autrement quand il s'agit d'acclimater un animal ou une plante quelconque; ici l'individu ne peut rien, ou du moins peu de chose; presque toujours l'espace et le temps lui manquent; la mort le surprend parfois au milieu de son œuvre à peine ébauchée, et cette œuvre, quelque utile qu'elle soit, meurt souvent avec lui. Une société, au contraire, est un être collectif dont l'union fait la puissance, et dont la durée peut être en quelque sorte illimitée. C'est donc à elle qu'il appartient de prendre sous son patronage, d'encourager, de provoquer même les expériences du genre de celles dont nous voulons nous occuper. Point d'enthousiasme irréfléchi, mais aussi point de routine aveugle, point de résistance opiniâtre au progrès, qui a pour but et pour résultat le bien public. L'œuvre à laquelle nous demandons à nous associer est assez belle pour que nous puissions nous y dévouer tout entiers, et sans autre ambition que celle d'être utile à nos contemporains, et surtout à ceux qui viendront après nous.

N'est-il pas bien doux de pouvoir se dire, comme le vieillard de la Fontaine ?

> *Nos* arrière-neveux *nous* devront cet ombrage.

Et ne nous est-il pas permis d'ajouter dès maintenant :

> Travail utile et bon, et, quel qu'en soit le prix,
> Il sera glorieux de l'avoir entrepris.

Les conclusions de ce Rapport sont adoptées.

Toulouse, Imprimerie de J.-M. Douladoure, rue Saint-Rome, 41.